

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 6 mars 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-07

Objet : désignation d'un représentant des collectivités territoriales et établissements publics au comité social territorial

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. LADEVEZE, M. CADAS, M. DURAND.

- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SALAT représenté par M. LEFEBVRE ; M. FONTES représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. CALAS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL, Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée qu'un comité social territorial (CST) est créé au centre de gestion pour les collectivités et établissements publics affiliés employant moins de 50 agents ainsi que pour le CDG31.

Le CST comprend :

- des représentants du personnel, qui sont élus,
- des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics, qui sont désignés.

Aux termes des dispositions de l'article 6 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion.

L'article 18 du décret précité précise qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité territoriale ou de l'établissement, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

La Présidente rappelle que le maire de Montlaur, Monsieur Aurélien EVANNO a démissionné de ses fonctions fin 2023.

Il avait été désigné en qualité de représentant titulaire des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. Il doit être remplacé au sein de ces instances.

La Présidente propose donc de désigner Madame Catherine GAVEN, maire de Belbèze-de-Lauragais, en qualité de représentante titulaire des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la désignation par la Présidente de Madame Catherine GAVEN, maire de Belbèze-de-Lauragais en qualité de représentante titulaire des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

Fait à Labège,

Le 06/03/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ